

>>> **Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à nous consulter**

pour vérifier son éligibilité.
Dans le cas contraire, d'autres dispositifs d'aides peuvent être étudiés.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE



Pays Périgord Vert

2 Av. Ferdinand Beyney
24530 Champagnac de Belair
05 53 06 01 00
www.perigord-vert.com

Territoires : Dronne et Belle / Périgord Nontronnais

Sandrine MIKULAK : sandrine.mikulak@perigord-vert.com - 06 72 42 13 67

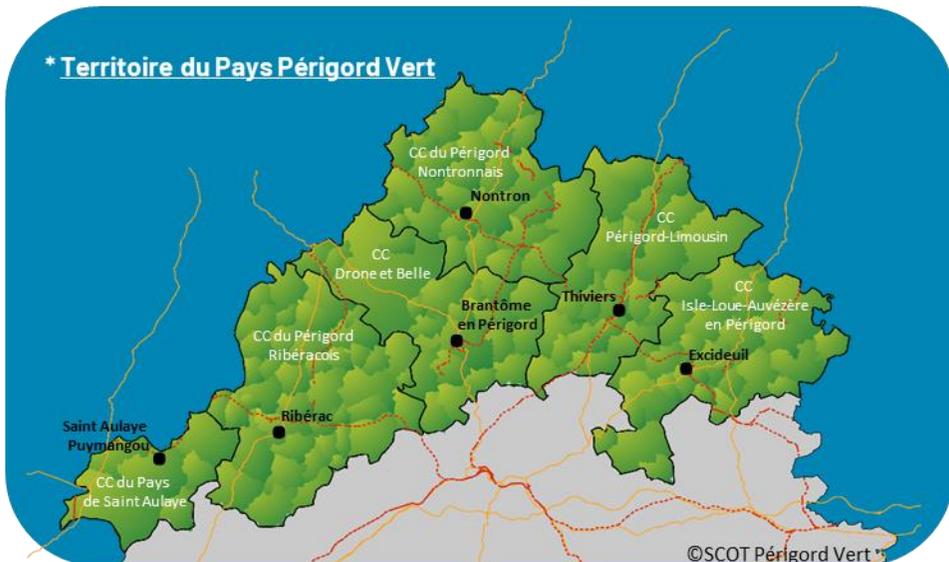
Territoires : Périgord Ribéracois / Pays de St Aulaye

Camille DAVID : camille.david@perigord-vert.com - 06 85 79 54 70

Territoires : Périgord Limousin / Isle Loue Auvézère en Périgord

Emmanuel MAZEAU : emmanuel.mazeau@perigord-vert.com - 07 72 45 02 36

* Territoire du Pays Périgord Vert



ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE

2024 - 2026



**Vous êtes artisan ou commerçant
du Pays Périgord Vert ?**



Bénéficiez du dispositif ACP pour
développer **votre entreprise !**



MONTANT DE L'AIDE

Subvention jusqu'à **30%** des dépenses éligibles

Enveloppe dépenses éligibles de **5 000€ à 75 000€ HT**

ETES-VOUS ELIGIBLE ?

J'ai un projet d'investissement de type :

Rénovation de vitrines, façades
Modernisation des locaux d'activité
Accessibilité, sécurisation
Mise aux normes
Modernisation des outils de production
Investissements matériels/immatériels
[...]

Je suis chef d'entreprise
(TPE artisanale ou commerciale)
installé sur
le Pays Périgord Vert *

**Je prépare ma transmission
d'entreprise**

**Je souhaite investir dans les
transitions écologiques et
environnementales, énergétiques**

LES AUTRES CONDITIONS

Être inscrit au
RCS et/ou
Répertoire des
Métiers depuis
minimum 1 an

Avoir moins
de 10 salariés
(TPE)

Réaliser un
chiffre d'affaires
inférieur à 1
million d'€

LES ETAPES DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION ACP

01

Fiche candidature

Étude d'éligibilité par
le Pays Périgord Vert



02

Bilan conseil

Reste à charge pour l'entreprise
max 20% de la prestation
(environ 235 €)



03

Passage en comité d'attribution

Contexte, dépenses
et taux de subvention



04

Réalisation projet

Délai de 1 an après signature
de la convention



05

Demande paiement

Sur présentation des
factures acquittées



L'éligibilité de vos travaux sera étudiée lors de la réalisation du bilan conseil **obligatoire** et du passage en comité.

La validation de la fiche de candidature ne vaut pas garantie d'attribution de subvention.

Avant le dépôt des candidatures : pas de signature des devis, pas d'engagement de commande ou versement d'acompte.